

Réunion du Comité Provincial Namurois tenue à Tabora le 23 août 2018.

SAISON 2018/2019 : P.V. N° 01/ 18-19.

Séance ouverte à 19H00.

Membres présents :

Mmes C. FOLIE, I. PIETQUIN;
MM. F. FREDERIC, L. LIESENS, P NOEL , S. VANCRUTSEN, B. VAN KERM , P. WINAND.

Excusés :

MM. F. GRANDJEAN, J-C. OGER.

Approbation du dernier P.V. :

- Le PV n° 07 du 7/06/2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents du C.P.

1. Secrétariat:

- Dissolution du club de Thyria

La dissolution du club de Thyria est prononcée.

Ce club avait inscrit 4 équipes en interclubs, une division 3, une division 5 et deux divisions 6.

La limite d'inscription pour la division 6 étant le premier septembre, elles seront retirées sans plus. Par contre les deux autres seront déclarées forfait général et deux équipes seront facturées. Les joueurs auront transfert libre. Ceux qui étaient activés la saison passé devront remplir un formulaire d'affiliation avec l'indice du nouveau club. Le certificat médical sera biffé et la mention "ancien joueur Thyria sera inscrite en travers. Le visa du secrétaire du nouveau club est obligatoire.

- Problèmes hébergeur

Devant les difficultés observées avec notre hébergeur web actuel, le CPN a décidé de le changer.

2. Trésorerie :

- Le club d'Hastière n'a pas payé sa facture de fin de saison. Un dernier rappel a été envoyé.
- Discussion et approbation de la proposition de budget qui sera présenté à l'AP.
- La redevance informatique est fixée à 75 €. Ce montant sera maintenu plusieurs années.

3. Modification des tâches

- Sandra VANCRUTSEN reprend la responsabilité de la coupe provinciale. Elle sera secondée par Isabelle PIETQUIN.

4. Coupe de la province

- La participation à la coupe est toujours faible malgré certaines adaptations qui ont été opérées.
- A l'instar d'autres disciplines, le CPN a décidé d'obliger l'inscription d'une ou plusieurs équipes messieurs en fonction du nombre d'équipes interclubs inscrites. La limite a été fixée par tranche de 7 équipes. Aussi bien en messieurs qu'en dames.
- Une amende de 40 € sera appliquée en cas de forfait au premier tour avec un supplément de 20 € s'il n'est pas prévenu au plus tard la veille.

5. Convention CPN et ASBL CFPPN

- La convention est signée.

6. Divers

- L'encodage de l'interclubs V et A pourra se faire dans le programme Frenoy et de ce fait bénéficiera de toutes ses fonctionnalités.
- Le critérium de régularité est disponible sur le site d'interclubs <http://interclubs.frbtt-namur.be/statjoueurs.php?Prov=N>
- La désignation des arbitres pour les compétitions nationales se fera dorénavant par les responsables provinciaux de l'arbitrage.
- Le club de Seilles a postulé pour l'organisation du tour final et PO.
- Huit équipes sont inscrites pour les IJN.
- Les dates du 17 et 18 mai sont retenues pour l'organisation du souper des champions et l'assemblée de fin de saison. Deux cahiers des charges seront rédigés selon que le club souhaite ou pas s'occuper du repas des champions.
- Les horaires des matches déplacés seront adaptés dans le programme Frenoy.
- Le programme d'encodage des résultats est disponible et une présentation aura lieu lors de l'assemblée de début de saison.

7. Date prochaine de réunion du C.P.

A fixer ultérieurement.

Séance levée à 23H05.

SITE INTERNET PROVINCIAL : www.frbtt-namur.be

Secrétaire,

Président,

Ph. WINAND

L. LIESENS